

Convention Partenariale : Français Langue Etrangère et Facile à Lire et à Comprendre,
CSC-Médiathèque 2026-2027

Entre :

La Médiathèque L'Échappée Belle,

Adresse : 6 rue de la découverte, 43600 Sainte Sigolène

Représentée par : Mr Didier ROUCHOUSE, maire de Sainte-Sigolène

Et :

Le Centre Socio Culturel, Adresse 1 avenue Eugène Cornillon, 43600 Sainte-Sigolène

Représenté par Françoise MASSARD et Hélène AYERRA, co-présidentes du CSC

Il est convenu ce qui suit :

Objet de la Convention

La présente convention a pour objet d'établir les modalités de partenariat entre la Médiathèque L'Échappée Belle et le CSC. Il s'agit d'une collaboration pour les apprenants des cours dispensés par le CSC de Français Langue Etrangère (FLE) et la mise à disposition d'ouvrages Faciles à Lire et à Comprendre (FALC) à la médiathèque, accompagnée de rencontres trimestrielles.

Engagements de la Médiathèque

- La Médiathèque L'Échappée Belle s'engage à mettre à disposition des ouvrages FALC avec une signalétique claire pour une durée d'un an. Un renouvellement des ouvrages sera possible le cas échéant via la Médiathèque Départementale de Prêt.
- La Médiathèque s'engage à rendre disponible une médiathécaire pour la mise en place et le bon déroulé du partenariat : 1 séance de visite-découverte de la médiathèque puis 2 séances de médiation autour du FLE sur une année (septembre 26 à juin 27).
- La Médiathèque s'engage à préparer les séances en amont et à échanger avec l'équipe du CSC autour de souhaits ou thématiques précis.
- La Médiathèque s'engage à ouvrir ses portes sur des moments de fermeture au public afin de privilégier une approche sereine pour les apprenant-e-s.
- La Médiathèque s'engage à accompagner de son mieux ce nouveau public dans sa découverte des lieux et des ouvrages pour progressivement l'inviter à consulter et utiliser l'ensemble des services de manière indépendante.

Engagements du CSC

- Le Centre Socio-Culturel s'engage à promouvoir la lecture et la Médiathèque comme un des lieux de référence pour l'ouverture culturelle.
- Le Centre Socio-Culturel s'engage à préparer en amont les séances à la médiathèque, tant avec les participant-es qu'avec la médiathécaire qui les recevra.
- Le Centre Socio-Culturel s'engage à proposer plusieurs dates pour les rencontres au moins un mois avant qu'elles n'aient lieu pour la bonne organisation du service.

Durée de la Convention

La présente convention entre en vigueur à partir de la date de signature et demeure en vigueur jusqu'à sa réalisation complète, conformément aux dispositions énoncées.

Résiliation de la Convention

Chaque partie peut résilier la présente convention par écrit en informant l'autre partie au moins 30 jours avant la date prévue d'une médiation ou sans délai si pas de médiation prévue dans les 30 jours.

Loi applicable et règlement des litiges

La présente convention est soumise à la législation française. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution sera soumis aux tribunaux compétents du lieu de siège de la médiathèque.

Fait en deux exemplaires, en date du _____,

Pour la Médiathèque L'Échappée Belle,

Mr Didier Rouchouse, maire de Sainte-Sigolène

Pour le CSC,

Hélène Ayerra, co-présidente du CSC

AR Prefecture

043-214302242-20250619-2025_06_04C-DE

Reçu le 24/06/2025